



# Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation

Etablissement d'enseignement Agricole privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2020



### Partie à remplir par l'ENTREPRISE

Identité de l'entreprise : .. .. .

Siret : .. .. .

Activité : .. .. .

Raison sociale : .. .. .

Responsable Comptable : .. .. .

Adresse : .. .. .

Code postal : .. .. . Ville : .. .. .

Mail : .. .. . Téléphone : .. .. .

#### **Bien immobilisé\***

#### **Bien produit\***

Valeur initiale du bien : .. .. . Valeur en stock : .. .. .

Amortissements : .. .. .

Valeur nette comptable : .. .. .

### **Pièces à fournir obligatoirement :**

- Facture d'origine -Extrait de la valorisation du stock
- Extrait du compte d'immobilisation (classe 2) (classe 3)

**Dans les deux cas :** Mémoire à établir au nom de l'établissement et mentionnant le matériel livré ainsi que la formule « **subvention en matériel au titre de la taxe d'apprentissage** ».

### **Coordonnées de l'établissement bénéficiaire :**

**Maison Familiale Rurale de Naucelle, 7 rue de Villelongue 12800 NAUCELLE**

**Code UAI : 012 1336 M**

Je soussigné, .. .. .

responsable comptable, atteste sur l'honneur de l'exactitude des éléments mentionnés ci-dessus.

Fait à .. .. . le .. .. . Signature et cachet de l'entreprise

\* Vous trouverez au verso de cette page les modalités pour le don



**MFR de Naucelle 7 rue de Villelongue 12800 Naucelle**

Tel : 05 65 47 00 60

E Mail : [mfr.naucelle@mfr.asso.fr](mailto:mfr.naucelle@mfr.asso.fr)

N°Siret : 788 185 528 000 23 - N° de formation : 73120045112

**RÉUSSIR  
autrement**



# Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation

Etablissement d'enseignement Agricole privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture

## **Dons en nature aux écoles et également au CFA**

**Ils doivent être réalisés entre le 1er juin de l'année précédant le versement et le 31 mai de cette même année.**

**Les centres de formation d'apprentis ou les écoles qui en bénéficient établissent un reçu destiné à l'entreprise daté du jour de livraison des matériels et équipements en indiquant la valeur comptable justifiée par l'entreprise ainsi que l'intérêt pédagogique de ces biens**

**Pour l'entreprise cette valorisation s'effectue :**

- pour le matériel neuf sur la base du prix de revient, pour les produits en stock sur la valeur d'inventaire**
- pour le matériel d'occasion sur sa valeur résiduelle comptable**
- la valeur est déterminée sur une base hors taxe**

**→ Justificatifs pour don de matériel à demander à la MFR**

## **Bonus / Malus CSA**

**Possibilité pour les entreprises de + de 250 salariés d'imputer sur le solde de 13% de la taxe "une créance" égale au pourcentage de l'effectif qui dépasse le dit seuil**

**Les entreprises qui sont assujetties à la CSA (c'est à dire dont le seuil d'alternants n'est pas atteint) doivent s'en acquitter en plus de la contribution unique (des 87%), car il s'agit de Quota**



**MFR de Naucelle 7 rue de Villelongue 12800 Naucelle**

Tel : 05 65 47 00 60

E Mail : [mfr.naucelle@mfr.asso.fr](mailto:mfr.naucelle@mfr.asso.fr)

N°Siret : 788 185 528 000 23 - N° de formation : 73120045112

**RÉUSSIR  
autrement**